



GIRLS NOT BRIDES

The Global Partnership
to End Child Marriage



LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE PLAIDOYER BUDGÉTAIRE POUR METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS

Six études de cas

June 2020

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Projet 1 : Mise en œuvre d'une approche de budgétisation sensible au genre dans les zones d'Enugu et de Nsukka, dans l'État de l'Enugu, au Nigeria..... | 1 |
| Projet 2 : Campagne de plaidoyer budgétaire sensible au genre pour mettre fin au mariage des enfants dans la province du Pendjab, au Pakistan | 5 |
| Projet 3 : plaidoyer budgétaire pour la création de comités de suivi pour la fin du mariage des enfants et de centres d'accueil pour femmes à l'échelle des districts dans la province du Sindh, au Pakistan | 9 |
| Projet 4 : Linda Mtoto (Protéger un enfant), Kenya | 13 |
| Projet 5 : protection de l'enfant à l'aide du plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants dans les communes de l'Est-Mono et de l'Anié, au Togo..... | 16 |
| Projet 6 : allocations budgétaires pour la prévention des unions formelles, informelles et précoces chez les enfants et les adolescents au Mexique : le cas du système national de protection intégrale des enfants, adolescentes et adolescents (SIPINNA) et son application aux niveaux fédéral, étatique et municipal | 19 |

Projet 1 : Mise en œuvre d'une approche de budgétisation sensible au genre dans les zones d'Enugu et de Nsukka, dans l'État de l'Enugu, au Nigeria

Organisation membre de Filles, Pas Epouses : Société pour l'amélioration des populations rurales (Society for the Improvement of Rural People, SIRP), État de l'Enugu, Nigeria

Financement accordé au projet pilote : 8 330 US



IMAGE: Participants à un dialogue entre l'État et le public sur le plaidoyer budgétaire dans l'État d'Enugu, au Nigeria.
Photo: Filles, Pas Épouses/SIRP

1. Contexte national

Au Nigeria, 43 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 16 % avant l'âge de 15 ans¹. Ces taux sont les plus élevés dans le nord-ouest et le nord-est du pays, où jusqu'à 68 % des femmes de 20 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans². Le mariage des enfants est plus courant chez les familles défavorisées des régions rurales³. Mettre fin au mariage des enfants au Nigeria pourrait contribuer à des recettes et à des gains de

productivité de 7,6 milliards de dollars américains⁴.

En 2016, le ministère de la Condition féminine et du Développement social a lancé une stratégie nationale pour la fin du mariage des enfants⁵. La stratégie a pour objectif de réduire le taux de mariages d'enfants de 40 % d'ici 2020 et de mettre complètement fin à la pratique d'ici 2030. Il s'agit d'un des principaux documents utilisés

¹ National Population Commission (NPC) et ICF, *Nigeria demographic and health survey 2018*, 2019.

² Bureau national des statistiques et UNICEF, *Multiple indicator cluster survey 2016-17: Survey findings report*, 2017.

³ Ibid.

⁴ Banque mondiale et Centre international de recherches sur les femmes, *Economic impacts of child marriage: Work, earnings and household welfare brief*, 2017

⁵ Ministère fédéral de la Condition féminine et du Développement social, *National strategy to end child marriage in Nigeria (2016-2021)*, 2016.

par la SIRP dans le cadre de ce projet pour responsabiliser le gouvernement.

2. Résumé du projet

Pour ce projet, la SIRP a cherché à institutionnaliser une approche sensible au genre pour la préparation des budgets annuels des zones d'Enugu et de Nsukka, dans l'État de l'Enugu, au Nigeria. L'objectif était de veiller à ce que le budget de 2020 de l'État de l'Enugu consacre des crédits budgétaires aux interventions appuyant les adolescentes et contribuant à mettre fin au mariage des enfants.

Pour renforcer les systèmes comptables et accroître le financement, la SIRP a eu recours à certains cadres stratégiques clés : le cadre stratégique national pour la politique de genre (plan de mise en œuvre) 2008-13 ; la stratégie nationale pour la fin du mariage des enfants 2016-21 ; l'application de la loi de 2004 sur les droits de l'enfant de l'État de l'Enugu ; et le projet de loi de 2019 sur l'interdiction de la violence contre les personnes.

3. Collaborateurs

- Le ministère de la Condition féminine et du Développement social
- Le ministère de l'Éducation
- Le ministère du Budget et de la Planification
- Des membres du corps législatif et du corps judiciaire
- Des organisations de la société civile (OSC)
- Les médias

4. Réalisations de la SIRP

- Des rubriques budgétaires appuyant les adolescentes et contribuant à mettre fin au mariage des enfants ont été institutionnalisées dans le budget de 2020 de l'État de l'Enugu. Environ 6,8 millions de dollars américains ont été affectés à :
 - La protection de l'enfant et la protection sociale
 - L'achèvement des études primaires des filles
 - La réduction des disparités entre filles et garçons, notamment en matière de scolarisation
 - La distribution de serviettes



IMAGE : Le budget de l'État d'Enugu pour 2019-21 comprend désormais des lignes budgétaires qui soutiennent les adolescentes et s'occupent du problème du mariage des enfants. Photo: Filles, Pas Épouses/SIRP

hygiéniques aux jeunes filles et aux femmes

- Le bureau des secrétaires permanents s'est officiellement engagé à adopter une approche sensible au genre pour l'élaboration de son budget d'État à partir de 2020. Le bureau entend :

- Promouvoir une approche sensible au genre dans l'examen des recettes et des dépenses
- Ventiler l'analyse des conséquences du budget selon le genre
- Adapter les décisions et les priorités budgétaires aux différents besoins des filles, des garçons, des femmes et des hommes

Ces résultats découlent de la formation de 50 décideurs et fonctionnaires et de la tenue d'un Dialogue d'État sur la budgétisation sensible au genre auquel ont participé des membres des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, des OSC et les médias. La formation sur l'élaboration d'une circulaire budgétaire sensible au genre offerte aux secrétaires permanents et aux hauts fonctionnaires du budget est à l'origine de l'engagement officiel.

- **Les médias et la société civile ont une meilleure compréhension des principaux enjeux politiques ayant une incidence sur les décisions budgétaires des pouvoirs publics et sont capables d'influer sur ces questions à l'échelle de l'État.** Ils sont aussi plus conscients du rôle qu'ils ont à jouer en matière de surveillance des dépenses publiques et savent comment signaler des cas de gaspillage par l'entremise des élus de l'Assemblée de l'État de l'Enugu, les médias et la mobilisation publique. Ce résultat a été atteint grâce à une formation sur la budgétisation sensible au genre.
- **Les relations entre la SIRP et les ministères du Budget et de la Planification, de l'Éducation et du Genre sont maintenant plus fortes et, à partir de cette année, se**

concentreront sur la budgétisation sensible au genre. Un groupe WhatsApp a été créé pour permettre aux représentants des pouvoirs publics et aux acteurs non étatiques de partager des ressources et de bonnes pratiques mondiales eu égard à la budgétisation sensible au genre et au mariage des enfants.

« Dans les 17 conseils de gouvernement local de l'État de l'Enugu, nous avons partagé des récits et des témoignages d'un certain nombre de filles ayant abandonné leurs études [...] en raison de la pauvreté, du manque d'accessibilité aux établissements scolaires et du patriarcat. Nous avons aussi fait part des conséquences du mariage forcé et précoce sur ces jeunes filles. [...] En dépeignant l'impact du mariage des enfants sur les filles, nous avons pu obtenir l'approbation des acteurs de l'État. »

D^r Christopher Ugwu, SIRP

- **Un comité présidé et convoqué par M^{me} Peace Nnaji, l'Honorable Commissaire de la Commissaire du Genre, élaborera un cadre pour veiller à l'application de la Loi de 2016 sur les droits de l'enfant de l'État de l'Enugu et du projet de loi de 2019 sur l'interdiction de la violence contre les personnes.** En vertu de ces deux lois,

toute forme de violence basée sur le genre constitue un crime.

5. Principales constatations

- **Il est important de chiffrer les interventions à l'égard du mariage des enfants et de les associer à un programme et à un budget.** Il peut s'avérer plus efficace de collaborer avec les autorités étatiques pour se mettre d'accord sur quelques interventions clés dans différents secteurs. Grâce à l'influence de la SIRP, des rubriques budgétaires sur « la protection de l'enfance » et « l'achèvement des études primaires » des filles dans le budget 2020 de l'État de l'Enugu ont été liées à la nomenclature fonctionnelle et programmatique des budgets des ministères de l'Éducation et du Genre.
- **Pour exiger des dépenses publiques à l'égard de questions de genre et de protection sociale comme le mariage des enfants, il convient d'adopter une approche systémique.** En effet, les enjeux sociaux liés à la protection des enfants et au mariage d'enfants sont souvent mal conceptualisés et budgétisés, voire pas du tout. Pour veiller à l'adoption d'une approche systémique dans l'élaboration du budget 2020 de l'État de l'Enugu, la SIRP a soumis des rubriques budgétaires pour les secteurs de la protection sociale et de la protection de l'enfance.
- **Il ne faut pas limiter son plaidoyer aux allocations budgétaires à l'égard du mariage des enfants.** La mise en œuvre du projet pilote a permis à la SIRP de mieux comprendre la complexité de la budgétisation pour mettre fin au mariage des enfants, notamment eu égard aux aspects suivants :
 - Critiquer et influencer les politiques et les budgets au niveau de l'État (sous-national).
 - Réclamer non seulement plus de ressources, mais une utilisation de ces ressources plus efficace et respectueuse de l'égalité de genre.
 - Plaider en faveur de ressources intrasectorielles et intersectorielles, et pour la protection de l'enfance et l'éducation des filles.
 - Améliorer la transparence et la responsabilité du gouvernement, ainsi que les processus de budgétisation participative dirigée par les citoyens.
 - Influencer les processus décisionnels formels (sur papier) et informels (« en coulisse ») des budgets publics.
- **Les OSC peuvent associer les données budgétaires à des cas vécus pour démontrer l'importance d'agir à l'égard du mariage d'enfants.** À eux seuls, les arguments fondés sur des statistiques, le coût de l'inaction et des aspects économiques ne sont pas suffisants pour convaincre les pouvoirs publics d'agir à l'égard du mariage d'enfants.

Projet 2 : Campagne de plaidoyer budgétaire sensible au genre pour mettre fin au mariage des enfants dans la province du Pendjab, au Pakistan

Organisation membre de Filles, Pas Epouses : Société pour la formation, la sensibilisation et l'autonomisation au Pakistan (Formation, Awareness and Community Empowerment Society, FACES), Pakistan

Financement accordé au projet pilote : 7 831 USD

1. Contexte national

Au Pakistan, un total de 18 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et près de 4 % avant l'âge de 15 ans⁶. Le taux de mariages d'enfants est plus élevé dans les régions rurales⁷. Mettre fin au mariage des enfants pourrait contribuer à une augmentation de 13 % des revenus et de la productivité des femmes pakistanaises mariées précocement⁸.

En vertu de la Loi de 1929 sur la limitation du mariage des enfants, l'âge légal minimum du mariage est de 16 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons. En 2019, un projet d'amendement à la Loi a été déposé au Sénat pakistanais en vue de faire passer l'âge légal minimum du mariage des filles à 18 ans. Des partis politiques religieux du Pakistan se sont opposés au projet de loi, soutenant qu'il était contraire à l'islam, et ont recommandé de le présenter au Conseil de l'idéologie islamique avant d'en débattre au Sénat. Cependant, le projet de loi a tout de même été approuvé et attend actuellement d'être débattu à l'Assemblée nationale.

Depuis que de nombreux pouvoirs ont été décentralisés vers les provinces et les territoires en 2010, le mariage des enfants

est maintenant une question provinciale. Le gouvernement du Pendjab a proposé un projet d'amendement visant à faire passer l'âge minimum de mariage de 16 à 18 ans (un projet de loi prévoyant des peines plus sévères pour le mariage avant l'âge de 16 ans a déjà été adopté) et d'autres provinces ont proposé des amendements semblables (le Baloutchistan et le Khyber Pakhtunkhwa). Dans la province du Sindh, l'âge minimum du mariage pour les filles et les garçons est de 18 ans, comme stipulé dans la Loi sur la limitation du mariage des enfants du Sindh.

2. Résumé du projet

Pour ce projet, FACES a mené une campagne de plaidoyer budgétaire sensible au genre pour la fin du mariage des enfants dans la province du Pendjab, au Pakistan. L'objectif était d'intégrer le mariage des enfants et les enjeux d'égalité de genre chez les adolescentes aux processus budgétaires et de planification des départements clés du gouvernement de la province du Pendjab, à savoir l'éducation, la santé et la protection de l'enfance. FACES s'est concentrée sur trois composantes principales :

- **Analyse budgétaire** : FACES a mené une analyse sensible au genre des

⁶ National Institute of Population Studies (NIPS) et ICF, [Pakistan Demographic and Health Survey 2017-18](#), 2019.

⁷ Ibid.

⁸ Banque mondiale et Centre international de recherches sur les femmes, op. cit.

budgets de 2019-2020 du Pendjab pour la santé, l'éducation et la protection de l'enfance.

- **Campagne de plaidoyer budgétaire** : FACES a milité en faveur de budgets sectoriels provinciaux plus sensibles au genre qui tiennent compte des besoins des adolescentes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance.
- **Engagements budgétaires du gouvernement** : FACES a collaboré avec les acteurs clés du gouvernement en vue de susciter une série d'engagements de leur part quant à la façon dont ils entendent intégrer des changements aux dépenses destinées aux femmes et aux filles dans les budgets des secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

3. Collaborateurs

Au cours du projet, FACES a engagé le dialogue avec 75 acteurs clés, notamment :

- Des fonctionnaires du gouvernement participant directement aux processus budgétaires
- Des parlementaires – en particulier des femmes et des représentants de comités parlementaires
- Des dirigeants politiques participant aux processus budgétaires provinciaux
- Les médias
- D'autres OSC
- Des universitaires

4. Réalisations de FACES

- FACES a utilisé son analyse budgétaire pour sensibiliser différents acteurs (les représentants clés du gouvernement, les parlementaires, la société civile, les médias et des universitaires des secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance) aux inégalités de genre dans le budget provincial. Pour ce faire, l'organisation a organisé une campagne, des rencontres et des dialogues. FACES a aussi sensibilisé les acteurs clés à l'importance de considérer la question du genre dans l'élaboration de politiques, la planification et l'allocation de ressources.



IMAGE : Une campagne en faveur de la budgétisation sensible au genre menée par FACES.
Photo: Filles, Pas Épouses/FACES

- **Les acteurs du gouvernement se sont engagés à accroître les allocations budgétaires sensibles au genre et les dépenses pour les femmes et les filles dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance.** Ces engagements sont le résultat de différentes initiatives de FACES :
 - La stratégie et les documents liés à la campagne de plaidoyer budgétaire de FACES, ses notes d'orientation sectorielles, ses présentations sur les analyses budgétaires sectorielles et d'autres documents de campagne.
 - Des événements et des dialogues avec les acteurs clés, notamment un atelier et un dialogue sur le plaidoyer budgétaire, et des séances de consultation avec des parlementaires et des fonctionnaires du gouvernement.
- **La création d'un groupe de travail pluri-institutionnel est prévue pour le prochain budget en vue d'améliorer la coordination interdépartementale.** Le groupe sera composé de 10 membres issus de groupes et de secteurs clés de la province, notamment le Département des droits humains et des minorités, la Cellule de mise en œuvre du traité du Pendjab, le Département pour la promotion de la femme, la Commission de la condition de la femme du Pendjab, le Bureau de la planification et du développement, FACES Pakistan, le Département de la santé et des parlementaires.

5. Principales constatations

- **Il existe de nombreuses mesures économiques pouvant être adoptées par les gouvernements de manière à rendre leurs budgets plus sensibles au genre, sans coût financier additionnel.** Ces mesures peuvent être techniquement intégrées aux processus de planification et de budgétisation, puis être institutionnalisées à l'aide des ressources existantes.
- **Il est essentiel d'avoir des données ventilées par genre si l'on veut élaborer de bons budgets pour les filles.** Il existe de nombreuses données manquantes sur les besoins des adolescentes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance au Pendjab. De meilleures données et informations ventilées par genre contribuent à éclairer les décisions en matière d'élaboration, de planification et de mise en œuvre de budgets sensibles au genre. Il est essentiel d'avoir des données de qualité pour répondre aux besoins des filles déjà mariées et des filles exposées au risque de mariage.
- **Pour veiller à inclure les besoins des filles et des femmes dans les budgets, ces dernières doivent participer aux processus budgétaires.** Les voix des filles et des femmes sont largement absentes des processus de planification et de budgétisation. Des stratégies doivent être mises en place pour assurer leur participation. Par exemple, dans chaque département, une personne pourrait être désignée comme point de contact avec les filles et les femmes, ou une représentante des filles et des femmes

pourrait siéger au sein du groupe de travail interdépartemental du gouvernement.

- **La transparence et la responsabilité du gouvernement demeurent un problème.** Les structures gouvernementales du Pendjab doivent être réformées pour veiller à ce que les fonds budgétaires destinés aux filles et aux femmes soient utilisés aux fins prévues et non détournés à d'autres fins. Les départements du gouvernement provincial doivent fournir des mises à jour trimestrielles sur les allocations budgétaires reçues et dépensées en vue
- **L'analyse budgétaire constitue un moyen efficace d'entamer une conversation avec les acteurs clés. L'analyse budgétaire, qui contient des informations sur les lacunes et les possibilités, sert de fondement aux objectifs de plaidoyer budgétaire concrets.** C'est également un moyen utile d'amener les acteurs clés à discuter de mesures précises et à prendre des décisions.

d'améliorer la transparence. Toutes les données budgétaires doivent être accessibles au public en tout temps.

Projet 3 : plaidoyer budgétaire pour la création de comités de suivi pour la fin du mariage des enfants et de centres d'accueil pour femmes à l'échelle des districts dans la province du Sindh, au Pakistan

Organisation membre de Filles, Pas Epouses : Peace Foundation

Financement accordé au projet pilote : 4 766 USD

1. Contexte national

Au Pakistan, 18 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et près de 4 % avant l'âge de 15 ans⁹. Le taux de mariages d'enfants est plus élevé dans les régions rurales¹⁰. Mettre fin au mariage des enfants pourrait contribuer à une augmentation de 13 % des revenus et de la productivité des femmes pakistanaises mariées précocement¹¹.

En vertu de la Loi de 1929 sur la limitation du mariage des enfants, l'âge légal minimum du mariage est de 16 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons. En 2019, un projet d'amendement à la Loi a été déposé au Sénat pakistanais en vue de faire passer l'âge légal minimum du mariage des filles à 18 ans. Des partis politiques religieux du Pakistan se sont opposés au projet de loi, soutenant qu'il était contraire à l'islam, et ont recommandé de le présenter au Conseil de l'idéologie islamique avant d'en débattre au Sénat. Cependant, le projet de loi a tout de même été approuvé et attend actuellement d'être débattu à l'Assemblée nationale.

Depuis que de nombreux pouvoirs ont été décentralisés vers les provinces et les territoires en 2010, le mariage des enfants est maintenant une question provinciale. Le

gouvernement du Pendjab a proposé un projet d'amendement visant à faire passer l'âge minimum de mariage de 16 à 18 ans (un projet de loi prévoyant des peines plus sévères pour les mariages avant l'âge de 16 ans a déjà été adopté) et d'autres provinces ont proposé des amendements semblables (le Baloutchistan et le Khyber Pakhtunkhwa). Dans la province du Sindh, l'âge minimum du mariage pour les filles et les garçons est de 18 ans, comme stipulé dans la Loi sur la limitation du mariage des enfants du Sindh.

2. Résumé du projet

Ce projet de la Peace Foundation avait pour but principal de garantir l'allocation de ressources financières à la mise en œuvre de dispositions spécifiques de la Loi de 2016 sur la limitation des mariages et de la Loi de 2017 sur le mariage hindou, notamment le financement de comités de suivi à l'échelle des districts. L'organisation a aussi mené un plaidoyer budgétaire en faveur du financement de centres d'accueil pour femmes dans les districts du Sindh. Le plaidoyer budgétaire s'appuyait sur trois stratégies :

- Exiger la création de comités de suivi à l'échelle des districts et faire en sorte que

⁹ National Institute of Population Studies (NIPS) and ICF, op. cit.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Banque mondiale et Centre international de recherches sur les femmes, op. cit.

ces comités aient les moyens de veiller à l'application de la loi interdisant le mariage des enfants dans le Sindh. À l'heure actuelle, aucun budget n'est alloué à ces comités, qui sont par conséquent inopérants. La Peace Foundation a sensibilisé et mobilisé des membres de la communauté, la police et les *nikahs* (les officiers de l'état civil qui officialisent les mariages) pour les aider à mieux comprendre leur rôle relativement au mariage des enfants.

- Plaider en faveur de l'allocation suffisante de ressources aux centres d'accueil pour femmes de tous les districts du Sindh dans le budget provincial 2019-2020 en vue de fournir aux filles-épouses un accès à un abri, à des services de santé et à un soutien psychologique et juridique.
- Aider les OSC à mener un plaidoyer budgétaire fondé sur des données probantes à l'aide de l'analyse de la Peace Foundation, notamment pour plaider en faveur du financement des centres d'accueil pour femmes et des comités de suivi à l'échelle des districts.

3. Collaborateurs

- La Division de la planification et du développement du Sindh
- Le ministère des Finances du Sindh
- Le ministère de la Protection sociale du Sindh
- L'Office de la protection de l'enfance du Sindh
- Le Département de la protection sociale
- La Commission de la condition de la femme du Sindh
- Le Département de l'administration pénitentiaire du Sindh
- Le bureau provincial d'ONU-Femmes
- Des parlementaires
- Les services de police du Sindh
- Des leaders religieux (leaders musulmans et non musulmans qui célèbrent les mariages)
- Des secrétaires de l'état civil (responsables du registre des naissances et des mariages)
- Douze organisations membres de Filles, Pas Epouses du Sindh

4. Réalisations de la Peace Foundation

- **Grâce à une base de connaissance enrichie, les OSC sont plus aptes à réclamer la mise en œuvre de la Loi sur la limitation du mariage des enfants et de la Loi sur le mariage hindou dans le budget provincial du Sindh.** La Peace Foundation a produit un rapport comprenant des recommandations d'allocations budgétaires à l'égard du mariage des enfants adressées aux autorités provinciales. Les étapes d'approbation et de diffusion de l'analyse ont permis pour la première fois aux acteurs clés de se rassembler et de se pencher sur l'allocation des crédits et des ressources budgétaires aux centres d'accueil pour femmes et aux commissariats pour femmes, ainsi que sur le rôle de l'Office de la Protection de l'enfance du Sindh et des comités de suivi des districts.
- **Le travail collectif et les efforts de plaidoyer des membres de Filles, Pas Epouses du Sindh se sont améliorés et ont contribué à renouveler**

L'enthousiasme et la collaboration avec divers acteurs clés sur la question du mariage des enfants à l'échelle des districts.

Nous en avons eu la démonstration au moment de l'approbation de l'analyse budgétaire – une étape importante, qui consiste à obtenir l'adhésion des acteurs clés et à dégager un consensus sur la crédibilité des conclusions. Ce résultat a été obtenu grâce à un atelier d'évaluation et d'approbation des données auquel ont participé 74 acteurs clés. Les participants étaient variés : des enfants et des adolescents du Sindh, 12 organisations membres de *Filles, Pas Epouses*, des représentants de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme, du bureau provincial d'ONU-Femmes, de Pakistan Bait-ul-Mal et des Départements du bien-être et de la population, de la promotion de la femme, de la protection sociale, de l'information, de l'agriculture, de l'éducation et du travail.

- **L'analyse budgétaire a permis de sensibiliser un large éventail d'acteurs clés au manque de ressources pour l'application de la Loi sur la limitation du mariage des enfants dans le Sindh et de la Loi sur le mariage hindou.**

- Deux cent exemplaires imprimés du rapport ont été envoyés aux acteurs clés du Sindh, notamment au ministre en chef du Sindh, au ministre des Finances, au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Loi et des Affaires parlementaires, au président de l'Assemblée du Sindh, au secrétaire en chef du Sindh, au secrétaire des Finances, au gouverneur du Sindh, à la cheffe de l'opposition de l'Assemblée du Sindh

(Shehla Raza), à la ministre de la Condition féminine et à une membre de l'Assemblée nationale (Shamim Ara Panhwar).

- Cinq membres de *Filles, Pas Epouses* ont tenu une conférence de presse avec le Karachi Press Club pour faire part des données de l'analyse budgétaire aux médias, notamment cinq réseaux de télévision et 11 journaux. À la suite de la conférence de presse, neuf articles sur l'analyse budgétaire sont parus dans les journaux.

- **Les acteurs clés sont plus conscients de l'impact des décisions budgétaires sur les adolescentes.** La pression de la société civile sur le gouvernement et les parlementaires en faveur d'actions concrètes fondées sur les conclusions de l'analyse budgétaire s'est aussi accentuée de manière significative. La Peace Foundation a contribué à la formation d'un groupe de pression chargé d'influer sur les allocations budgétaires du gouvernement, en plus d'organiser des rencontres avec des OSC et des femmes membres de l'Assemblée provinciale pour encourager leur collaboration et leur travail à l'appui des droits des femmes dans le Sindh.



IMAGE : Un atelier sur la budgétisation sensible au genre organisé par Peace Foundation.
Photo: *Filles, Pas Épouses*/Peace Foundation

5. Principales constatations

- **L'analyse budgétaire et sa diffusion peuvent aider les membres de Filles, Pas Epouses à travailler et à mener des efforts de plaidoyer collectivement.** L'analyse budgétaire, le rapport budgétaire et les activités connexes de partage des données – notamment l'atelier d'approbation et la conférence de presse – ont contribué à renforcer les liens entre la Peace Foundation et les 12 autres membres de Filles, Pas Epouses du Sindh, qui ont travaillé collectivement à l'atteinte d'un objectif de plaidoyer commun.
- **À l'aide de données budgétaires solides, les OSC peuvent mener un plaidoyer budgétaire fondé sur des preuves et, à leur tour, les pouvoirs**

publics peuvent s'appuyer sur ces données pour leurs décisions budgétaires à l'égard des filles et des femmes. Les informations concrètes sur les budgets et les processus provinciaux tirés de l'analyse budgétaire ont aidé la Peace Foundation et les autres membres de Filles, Pas Epouses à mener un plaidoyer budgétaire fondé sur des données probantes. Il s'est avéré utile de connaître le processus, le suivi et les dépenses budgétaires, ainsi que les meilleures façons d'influer sur le processus à différentes étapes du cycle budgétaire, pour effectuer le suivi et l'analyse des allocations et des dépenses budgétaires en cours. Ces connaissances ont aussi facilité l'évaluation des ressources nécessaires à l'exploitation des centres d'accueil pour femmes et des comités de suivi des districts.

Projet 4 : Linda Mtoto (Protéger un enfant), Kenya

Organisation membre de Filles, Pas Epouses : Organisation pour l'émancipation des jeunes musulmans du Kenya (Kenya Muslim Youth Development Organisation, KMYDO, comté de Kilifi, Kenya)

Financement accordé au projet pilote : 7 500 USD

1. Contexte national

Au Kenya, 23 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 4 % avant l'âge de 15 ans¹². Le taux de mariages d'enfants varie selon les régions et les groupes ethniques. La pratique est plus répandue dans la province du Nord-est du Kenya (56 % des filles mariées avant l'âge de 18 ans), suivi de la province de la Côte (41 %) et celle du Nyanza (32 %)¹³.

Au Kenya, le mariage des enfants est exacerbé par la pauvreté, le niveau d'instruction, les catastrophes naturelles, les conflits, les déplacements forcés, les grossesses précoces, l'ignorance des lois, l'application peu rigoureuse des lois et des pratiques traditionnelles néfastes comme les mutilations génitales féminines/l'excision, le « beading » (« perlage ») et le prix de la fiancée¹⁴.

La Loi sur le mariage de 2014 fixe l'âge minimum légal de mariage à 18 ans, sans exception¹⁵. Le Département du genre et le Conseil anti-MGF au sein du ministère de la Fonction publique, des Jeunes et du Genre ont piloté la rédaction d'un projet de plan d'action national à l'égard du mariage des enfants en 2016, mais ce projet est toujours en cours d'élaboration.

2. Résumé du projet

Dans le cadre du projet Linda Mtoto, la KMYDO a cherché à augmenter la part du budget 2020-2021 de l'administration du comté de Kilifi consacrée au mariage des enfants. Voici les initiatives de l'organisation à cette fin :

- Influencer sur les plans de travail annuels chiffrés du Département du genre, des services sociaux, de la culture et des sports et du Département de la jeunesse de manière à les intégrer au document de Stratégie fiscale du comté.
- Donner la priorité au mariage des enfants dans d'autres documents de planification et de budgétisation connexes.
- Appuyer une équipe de militants dévoués qui plaideront en faveur de mesures à l'égard des enfants dans les budgets. À cette fin, la KMYDO a notamment organisé des rencontres de plaidoyer budgétaire avec le comité budgétaire du ministère et de l'Assemblée du Comté et elle a influé sur les discussions de plaidoyer budgétaire lors de forums publics.

¹² Bureau national des statistiques du Kenya, *Demographic and Health Survey 2014*, 2015.

¹³ UNICEF, *Situation Analysis of Children and Women in Kenya 2017*, 2018.

¹⁴ Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

Concluding observations on the eighth periodic report of Kenya, 2017, p. 5.

¹⁵ Loi sur le mariage, 2014, https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/12/The-MARRIAGE-ACT-2014_Kenya.pdf

3. Collaborateurs

- Des fonctionnaires engagés dans les processus de planification et de budgétisation du Département du genre, des services sociaux, de la culture et des sports et du Département de la jeunesse de l'administration du comté de Kilifi
- Le ministère de la Planification
- Le ministère de la Santé
- Le comité budgétaire de l'Assemblée du Kilifi
- Des OSC

4. Réalisations de KMYDO

- **La priorité a été donnée au mariage des enfants dans le budget et les documents de planification du comté. On a aussi contribué à changer les opinions et les comportements généraux des fonctionnaires à l'égard des adolescentes et du mariage des enfants.** Ces changements sont attribuables : aux rencontres et aux ateliers avec les acteurs clés du gouvernement visant à sensibiliser les partenaires aux objectifs du projet ; aux ateliers avec les ministères qui ont permis d'élaborer, de faire examiner par les pairs et d'achever le plan de travail annuel ; et aux rencontres de plaidoyer budgétaire entre les ministères et le comité budgétaire de l'Assemblée du comté.
- **Des rubriques budgétaires concrètes à l'égard du mariage des enfants ont été ajoutées au plan de travail annuel du comté de Kilifi et seront soumises au ministère de la Planification aux fins d'inclusion dans le document de stratégie fiscale du comté pour le budget 2020-21.** Voici les deux rubriques

budgétaires chiffrées pour la fin du mariage des enfants :

- Campagne en faveur de la fin du mariage des enfants dans le comté (coût estimatif : 7 millions de shillings kenyans, KSh) . La campagne permettra de sensibiliser 10 500 filles, garçons, femmes et hommes (100 par circonscription) aux effets du mariage des enfants en vue de réduire le nombre de cas et d'augmenter le nombre de signalements et d'interventions.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour la fin du mariage des enfants dans le comté (coût estimatif : 7 millions de shillings kenyans). La stratégie permettra de sensibiliser 7 500 filles, garçons, hommes et femmes (100 par circonscription) à la stratégie.

5. Principales constatations

- **Les réunions d'orientation du projet se sont avérées extrêmement importantes pour sensibiliser les acteurs clés au problème du mariage des enfants, à ses effets et aux conséquences de ces effets, ainsi que pour démystifier les mythes et les stéréotypes liés à la pratique.** Cela s'est avéré particulièrement utile auprès des fonctionnaires, qui parfois entendaient parler du mariage des enfants pour la première fois. Les réunions ont aussi permis de souligner les liens entre le mariage des enfants et des problèmes vécus par les adolescentes du comté, notamment les grossesses précoces. Les réunions d'orientation ont aussi été déterminantes pour assurer la participation de tous et garantir un

partenariat et une collaboration dès le début.

- **Braquer les projecteurs sur le mariage des enfants contribue à faire connaître le problème alors qu'il serait autrement éclipsé par des questions d'ordre plus général sur le plan de la protection de l'enfance et du genre.** Parce que la KMYDO s'est concentrée spécifiquement sur le mariage d'enfants, il est plus probable que le plan de travail annuel contiendra des mesures à l'égard du problème. La priorité donnée au mariage des enfants a aussi mis en lumière la nécessité d'approfondir les recherches et les données sur la question dans le comté de Kilifi, comme en témoignent les demandes exprimées à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de l'appareil d'État en faveur d'une étude sur la prévalence et les zones critiques de mariage des enfants.
- **Lier le mariage des enfants à d'autres problèmes touchant les adolescentes (et vice versa) peut ouvrir des portes et sensibiliser davantage à la nature multisectorielle du mariage des enfants.** Avant le projet, l'administration du comté de Kilifi possédait une stratégie pour les grossesses précoces qui n'était aucunement liée au mariage des enfants. À l'aide de données et de témoignages, la KMYDO a été en mesure de démontrer ce lien et les autorités ont réalisé qu'elles pouvaient se pencher simultanément sur les deux problèmes et stratégies.
- **Les OSC peuvent collaborer avec les pouvoirs publics pour un plaidoyer budgétaire réussi.** Il est important pour les OSC de travailler de concert et en partenariat avec les pouvoirs publics lorsqu'il est question de dossiers sensibles comme le mariage des enfants.

« Lorsque vous abordez un sujet controversé comme celui-ci, n'imposez pas votre idée de ce qui marche le mieux. Considérez plutôt l'exercice comme une consultation et un effort commun entre le gouvernement et les OSC. Par moments, laissez le gouvernement dominer et faites part de vos travaux en matière de plaidoyer budgétaire. »

KMYDO, comté Kilifi, Kenya

Projet 5 : protection de l'enfant à l'aide du plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants dans les communes de l'Est-Mono et de l'Anié, au Togo

Organisation membre de Filles, Pas Epouses : Réseau de Lutte contre la Traite des Enfants au Togo (RELUTET), pour le compte de la Coalition pour la Fin du Mariage des Enfants au Togo (CFME-T).

Financement accordé au projet pilote : 9 951 USD

1. Contexte national

Au Togo, 22 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 6 % avant l'âge de 15 ans¹⁶. Le mariage des enfants est exacerbé par les faibles niveaux d'instruction et la pauvreté. Il est aussi lié à des pratiques traditionnelles néfastes et à des concepts « d'honneur de la famille ». Le mariage forcé est répandu dans le nord du pays et dans la région de Vogan¹⁷. Une grande importance est attachée à la virginité et des parents marient leurs filles jeunes de peur qu'elles ne tombent enceintes avant le mariage.

En vertu du Code de l'Enfant de 2007, l'âge légal minimum du mariage est de 18 ans. Cependant, le mariage est possible dès 16 ans en cas de motif jugé grave, sous réserve de consentement judiciaire et parental¹⁸. Sur le plan des cadres politiques, les ministères togolais des Enseignements primaire et secondaire, de la Promotion de la femme et de la Santé ont élaboré un Programme national de lutte contre les grossesses et les mariages chez les adolescentes (2015-2019) qui vise principalement à fournir une

protection sociale aux filles mariées avant l'âge de 18 ans.

Le RELUTET, le Réseau des Organisations pour la Lutte contre la Maltraitance, l'Abus et l'Exploitation Sexuelle des Enfants (ROMAESE) et la BØRNEfonden ont piloté la création de la CFME-T en 2017.

2. Résumé du projet

Pour ce projet, le RELUTET a renforcé la protection de l'enfance au Togo à l'aide d'un plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants. Le projet a été mis en œuvre dans deux communes, Est-Mono et Anié, pour le compte de la CFME-T. Le RELUTET, s'appuyant sur le travail déjà réalisé par la coalition dans sept communes, s'est concentré sur ces objectifs :

- Plaidoyer et renforcement des capacités des autorités locales en vue d'intégrer des rubriques budgétaires pour la protection de l'enfance aux budgets des communes.
- Sensibiliser les jeunes et la société civile de ces communes à la budgétisation sensible aux droits des enfants et responsabiliser les autorités locales eu

¹⁶ Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, ministère de la Santé et ICF International, *Enquête démographique et de santé au Togo 2013-2014*, 2015.

¹⁷ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, *Togo : information sur le mariage forcé, particulièrement à Lomé, y compris la fréquence, les*

conséquences associées à un refus et le traitement réservé par la société et les autorités gouvernementales aux femmes qui refusent un mariage forcé; protection et services offerts par l'État, 2013.

¹⁸ Indice Institutions sociales et égalité homme-femme de l'Organisation de coopération et de développement économiques, *Togo*, 2014.

égard aux rubriques budgétaires liées à la protection de l'enfance, notamment au mariage des enfants.

3. Collaborateurs

- Les autorités municipales, les maires et les élus
- Les acteurs de la protection de l'enfance
- Les conseils consultatifs préfectoraux des enfants (le principal organe chargé de renforcer la participation des enfants aux actions de surveillance pour la défense des droits des enfants au Togo)
- Des enfants et de jeunes membres des conseils consultatifs des enfants de la préfecture
- Des OSC togolaises

4. Réalisations du projet

- **Les autorités municipales et les élus locaux des deux municipalités ont une connaissance plus approfondie des cadres de protection de l'enfance et ont des plans d'action pour préparer des budgets sensibles aux enfants comportant des mesures à l'égard du mariage des enfants.** Ces résultats sont imputables à :
 - La formation de 29 représentants des autorités municipales de la commune de l'Anié en vue de renforcer leur capacité à préparer des budgets municipaux qui prévoient des actions à l'égard du mariage des enfants. Parmi les participants, on comptait des maires et des conseillers municipaux responsables d'établir des mesures et des budgets pour leurs territoires respectifs.

- La formation de 20 acteurs de la protection de l'enfance sur le plaidoyer budgétaire pour mettre fin au mariage des enfants. La formation portait sur le processus de préparation du budget municipal, sur les responsabilités des acteurs de la protection de l'enfance, sur le plaidoyer et sur les techniques de suivi budgétaire.

- **Les autorités municipales et les élus locaux se sont engagés à associer les enfants et les jeunes aux prises de décision budgétaire.** À cette fin, ils ont préparé des plans d'action pour l'élaboration de budgets sensibles aux enfants.
- **La société civile et les jeunes peuvent surveiller et responsabiliser les autorités municipales locales en effectuant un suivi des budgets et en menant des efforts de plaidoyer budgétaire.** Ils peuvent aussi intervenir plus efficacement dans les processus d'élaboration de budgets municipaux. Vingt jeunes des conseils consultatifs préfectoraux des enfants (CCPE), le principal organe chargé de renforcer la participation des enfants aux actions de surveillance pour la défense des droits des enfants au Togo, ont été formés à cette fin. Cette formation les a aidés à renforcer leurs connaissances et leurs points de vue sur les droits de l'enfant, et a souligné l'importance d'associer les organisations d'enfants et de jeunes aux actions pour la fin du mariage des enfants et à l'élaboration et au suivi des budgets municipaux.
- **La collaboration entre les autorités municipales locales et les élus locaux, les acteurs de la protection de l'enfance, la société civile et les jeunes**

est plus forte. Cette collaboration s'est poursuivie après la fin du projet, comme en témoignent les réunions de suivi et de vérification organisées avec les autorités municipales pour veiller à la mise en œuvre des plans d'action et pour appuyer les acteurs de la protection de l'enfance et les membres des CCPE quant à leurs plans d'action respectifs.

5. Principales constatations

- **Le plaidoyer budgétaire peut contribuer à la réalisation de « gains rapides » dans une courte période de temps.** Trois mois, c'est une courte période pour la mise en œuvre d'un projet. S'il est tout de même possible de réaliser des gains rapides, il est plus difficile de mener à bien d'autres tâches dans ce court laps de temps. Un délai plus long peut être nécessaire pour harmoniser le plaidoyer avec le processus budgétaire, effectuer une analyse budgétaire, renforcer les capacités des différents acteurs clés, veiller à ce que ces derniers comprennent le mariage des enfants, obtenir leur engagement et leurs plans d'action et effectuer un retour sur les leçons tirées avec les partenaires de projet.
- **La société civile peut effectuer un suivi efficace des budgets et des dépenses, mais il faut du temps pour lui permettre d'acquérir les capacités nécessaires à cette fin.** La société civile a un rôle essentiel à jouer en matière de surveillance des budgets municipaux. Toutefois, il faut plus de temps pour renforcer sa compréhension des processus budgétaires et des étapes du processus où il convient d'intervenir pour influencer efficacement sur les décisions budgétaires du gouvernement.

- **Les autorités publiques ont plus tendance à donner suite aux questions de protection de l'enfance et de mariage des enfants lorsqu'elles ont une bonne compréhension du problème, de ses conséquences sur les filles et du rôle qu'ils doivent jouer pour améliorer la situation.**
- **Le processus d'analyse budgétaire est laborieux pour de nombreuses OSC,**

« L'atelier nous a permis non seulement de connaître notre rôle en matière de protection de l'enfant, notamment à l'égard du mariage des enfants, mais aussi de mettre en avant des idées sur les étapes de l'élaboration de budgets. »

Représentant de l'administration municipale

mais c'est un préalable indispensable au plaidoyer budgétaire. Il est parfois difficile d'accéder aux documents budgétaires à analyser et d'identifier les rubriques budgétaires qui, directement ou indirectement, contribuent à prévenir le mariage des enfants et à en alléger les effets.



IMAGE : Membres des Cadres de concertation des acteurs de la protection de l'enfant ayant participé à la formation sur la budgétisation sensible à la fin du mariage des enfants.
Photo: Filles, Pas Épouses/RELUTET

Projet 6 : allocations budgétaires pour la prévention des unions formelles, informelles et précoces chez les enfants et les adolescents au Mexique : le cas du système national de protection intégrale des enfants, adolescentes et adolescents (SIPINNA) et son application aux niveaux fédéral, étatique et municipal

Organisation membre de Filles, Pas Epouses : Observatoire de la mortalité maternelle au Mexique (Observatorio de Mortalidad Materna en México, OMM)

Financement accordé au projet pilote : 9 304,43 USD

1. Contexte national

Au Mexique, 26 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 4 % avant l'âge de 15 ans¹⁹. Les unions et les mariages d'enfants, précoces et forcés sont plus répandus dans le nord-est et le sud du pays²⁰. Les taux de mariages officiellement enregistrés ont diminué au Mexique, mais les filles et les adolescentes sont poussées vers des unions informelles, lesquelles sont quatre fois plus répandues que les mariages enregistrés²¹. Le Mexique est un pays de jeunes : près d'un tiers de ses 113 millions d'habitants sont âgés de 10 à 24 ans²². Près de 60 % des Mexicains âgés de 15 à 19 ans n'ont utilisé aucune méthode contraceptive lors de leur première relation sexuelle et 60 % des grossesses chez les adolescentes sont planifiées²³. Chez les 7,3 millions de locuteurs de langues indigènes²⁴, les taux de grossesse chez les adolescentes sont plus élevés que la moyenne nationale²⁵.

Grâce à des années de plaidoyer par les OSC, les enfants et les adolescents sont maintenant considérés comme des sujets de droits dans la Loi générale sur les droits des enfants et des adolescents (LGDNNA), promulguée en 2014. Cette loi, tout comme le Code civil fédéral, fixe à 18 ans l'âge minimum de mariage, sans exception. Elle a donné lieu à la création de diverses institutions, notamment le système national de protection intégrale des enfants, adolescentes et adolescents (SIPINNA). Le SIPINNA a pour objectif d'améliorer la coordination entre les secteurs public, privé et social consacrés à la protection des droits des enfants et des adolescents, ainsi que d'encourager la participation des jeunes aux processus décisionnels. La LGDNNA prévoit un budget pour les soins des enfants et des adolescents via l'annexe transversale 18 du budget des dépenses fédérales.

¹⁹ Instituto Nacional de Salud Pública et UNICEF Mexique, [Encuesta Nacional de Niños, Niñas y Mujeres 2015 - Encuesta de Indicadores Múltiples por Conglomerados 2015](#), rapport final, 2016.

²⁰ Ibid.

²¹ Investigación en Salud y Demografía (INSAD), [Report on Early Unions Mexico: A National, State and Regional Analysis](#), 2017.

²² Enquête intercensitaire (Encuesta Intercensal, EIC), Mexico, INEGI, 2015.

²³ Enquête nationale sur la dynamique démographique (Encuesta Nacional de la Dinámica Demográfica, ENADID), Mexico, INEGI, 2018.

²⁴ Institut national des statistiques et de la géographie (Instituto Nacional de Estadística y Geografía, INEGI), 2015.

²⁵ Sous-système d'information sur les naissances (Subsistema de Información sobre Nacimientos, SINAC), 2019.

2. Résumé du projet

Pour ce projet, l'OMM a analysé la mise en œuvre des budgets et des programmes prévus par la LGDNNA aux échelles étatique et municipale à l'aide de son Modèle de suivi de politiques publiques en cinq étapes. À l'aide d'une analyse des politiques et d'un travail de terrain, l'OMM a mis en évidence des difficultés et des solutions sur le plan de la mise en œuvre de politiques publiques dans le Chiapas – un État au taux de fertilité le plus élevé du pays où l'on trouve une importante population de jeunes et d'autochtones. L'organisation a accordé une attention particulière à l'importance du plaidoyer et du contrôle civil, ainsi qu'à la nécessité d'inclure le point de vue des enfants et des adolescents dans les processus décisionnels.

Plus précisément, les objectifs de l'OMM étaient les suivants :

- Examiner et analyser le budget pour la prévention des unions formelles et informelles précoces chez les enfants et les adolescents du Chiapas.
- Identifier et analyser la perception des acteurs clés (voir plus bas) dans le Chiapas.
- Rendre compte des actions prises par les autorités municipales pour prévenir les grossesses et les unions précoces.

3. Collaborateurs

- Les Secrétariats de la santé, de l'éducation et du SIPINNA dans le Chiapas.
- Des OSC : l'Alliance pour la santé, l'alimentation et la nutrition dans le Chiapas (ASAN A.C.) et Melel Xojobal A.C.

4. Réalisations de l'OMM

- Un rapport final préconisant d'une harmonisation entre les allocations budgétaires et la mise en œuvre de politiques publiques aux niveaux fédéral, étatique et municipal. Le rapport contient des recommandations fondées sur des données probantes destinées à appuyer les efforts de plaidoyer politique (et budgétaire).
- L'établissement de relations avec les acteurs publics clés et les réseaux d'OSC pour faciliter la promotion et la protection des droits des enfants et des adolescents et le partage d'exemples de bonnes pratiques à l'échelle de l'État (Réseau pour les droits des enfants et des adolescents du Chiapas, REDIAS) et à l'échelle fédérale (Réseau pour les droits des enfants du Mexique, REDIM).
- Une meilleure compréhension des défis et des possibilités pour la création et la mise en œuvre du SIPINNA à l'échelle municipale, notamment dans les zones rurales et en collaboration avec les autorités locales et autochtones.
- Une démonstration claire du manque de stratégies pour la réduction des unions précoces formelles et informelles, un constat pouvant servir de fondement aux efforts de plaidoyer.

5. Principales constatations

- **Le Modèle de suivi des politiques publiques de l'OMM est une méthodologie simple, abordable et reproductible.** Le Modèle comprend cinq étapes pour un suivi des politiques publiques : la définition des politiques, la documentation, le travail de terrain, la production de rapports et le plaidoyer.

La méthode, qui comprend à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives, permet d'amasser des données probantes pour mener des efforts de sensibilisation et appuyer de manière efficace la mise en œuvre de politiques publiques. Le Modèle est disponible sous forme de guide pratique (en [espagnol](#)) et de guide général (en [espagnol](#) et en [anglais](#)).

MODEL FOR PUBLIC POLICY MONITORING

| | |
|-------------------|--|
| FIRST KEY | Define the policy, program, or initiative to be monitored |
| SECOND KEY | Document the policy, program, or initiative, and the problem to be addressed |
| THIRD KEY | Undertake fieldwork or archival research |
| FOURTH KEY | Systematize, analyze and prepare reports |
| FIFTH KEY | Do public-policy advocacy |

IMAGE: Modèle de suivi des politiques publiques de l'OMM.
Photo: Filles, Pas Épouses/OMM

- **La société civile peut utiliser l'analyse budgétaire pour surveiller la mise en œuvre des politiques à l'échelle locale et réclamer un budget fédéral progressiste qui protège les droits des enfants et des adolescents.**

L'analyse budgétaire de l'OMM a mis en lumière une réduction de la proportion des fonds fédéraux alloués au SIPINNA en 2019. Elle a aussi révélé que, la même année, la totalité du budget du SIPINNA a été dépensé au niveau fédéral,

principalement pour des frais de personnel (près de 70 %). Parallèlement, la présidente municipale de San Cristóbal de Las Casas a fait don de 50 % de son salaire pour financer le personnel et la coordination du SIPINNA local. Cet exemple est révélateur de trois aspects auxquels la société civile devrait porter attention :

- L'utilisation de l'analyse et du suivi budgétaire pour : veiller à ce que l'ensemble des fonds soient dépensés et garantis pour les années subséquentes ; et relever les diminutions relatives du financement fédéral consacré à la protection des droits des enfants et des adolescents, de manière à pouvoir exiger le rétablissement d'un niveau de dépenses progressiste.
- La transparence de l'allocation du budget fédéral et son impact sur la mise en œuvre à l'échelle locale : exiger la publication des dépenses, des réalisations et de la méthodologie utilisée pour distribuer les budgets à l'échelle fédérale ; attirer l'attention sur les solutions locales et leurs liens avec les décisions prises au niveau fédéral ; et rendre visibles les processus d'harmonisation entre le fédéral et les plans de développement locaux. Le plaidoyer budgétaire pour augmenter et décentraliser le financement : plaider en faveur d'une hausse globale du financement alloué à la protection des droits des enfants et des adolescents ; et promouvoir l'octroi de subventions comme moyen de décentraliser les fonds vers les États et les municipalités.

- **Les organismes de mise en œuvre locaux peuvent protéger les droits des enfants et des adolescents, et cela même s'ils n'ont ni le budget ni le pouvoir juridique leur permettant d'entreprendre des actions directes.** Le budget du SIPINNA ne prévoit pas de ressources pour les États et les municipalités et, comme les responsabilités et les obligations du personnel du SIPINNA à l'échelle municipale ne sont pas définies juridiquement, celles-ci ne sont pas cohérentes. Cependant, l'OMM a constaté que les SIPINNA à l'échelle des États et des municipalités peuvent coordonner des réponses et des appels à l'action et former des groupes de travail pour consolider les expertises et éviter les doubles emplois. Les SIPINNA municipaux et les OSC peuvent aussi encourager d'autres organes du gouvernement à collecter des données, par exemple des données ventilées par âge et par sexe et des résultats d'enquêtes auprès d'enfants et d'adolescents, et intégrer ces données probantes aux stratégies de protection des droits des enfants et des adolescents.

« Le bureau du ministère public ne devrait pas travailler en vase clos. Nous avons donc formé un groupe de travail qui comprend des représentants de la police municipale, de la protection civile et des deux ministères publics [y compris le ministère public de la Justice autochtone]. »

Membre du secrétariat exécutif du SIPINNA au Chiapas

« Nous travaillons dur pour faire participer les enfants et les adolescents. C'est difficile, mais ça commence à entrer dans le SIPINNA. Nous menons des dialogues politiques en coulisse, parce que lors des séances du SIPINNA, nous approuvons les lignes directrices, mais il n'y a pas de place pour la délibération. »

Melel Xojobal A.C.

- **La société civile peut veiller à la tenue de réunions de suivi et s'assurer que les problèmes touchant les enfants et les adolescents de la région figurent à l'ordre du jour.** Voici deux exemples d'actions de la société civile relevées par l'OMM :
 - Création d'espaces de dialogue au-delà des réunions officielles et promotion d'une vision des jeunes en tant que sujets de droits capables de proposer des solutions, de manière à influencer les priorités de mise en œuvre des politiques publiques.
 - Plaidoyer en faveur de l'inclusion explicite des questions de migration et d'enfance autochtone dans la Loi de l'État du Chiapas sur les droits des enfants et des adolescents. Des enquêtes sur les migrations ont été menées pour éclairer les programmes subséquents. En général, les enquêtes sur les enfants et les adolescents contribuent à sensibiliser les gens et à favoriser l'élaboration de stratégies adaptées aux contextes locaux.

- **Des budgets doivent être consacrés à la sensibilisation et à la formation des personnes responsables de la mise en œuvre des politiques publiques.** Il n'est pas suffisant d'utiliser la loi pour créer des organismes de mise en œuvre. Le personnel de ces organismes doit aussi connaître ses responsabilités et ses fonctions et être formé à cette fin. On peut aussi spécifier dans la loi les pouvoirs et les obligations des fonctionnaires municipaux. Ces spécifications pourront alors servir de repères pouvant être adaptés aux contextes locaux.
- **Les demandes de renseignements de la société civile à l'échelle municipale peuvent stimuler l'action et sensibiliser au rôle et à l'importance de la mise en œuvre des politiques publiques.**
- **Les OSC peuvent rassembler des représentants municipaux pour partager les stratégies et les bonnes pratiques adoptées dans différents États.** Élargir les réseaux pour y inclure les OSC et les agents publics responsables de la mise en œuvre et du suivi de politiques publiques à tous les niveaux encourage le dialogue et la création de plans d'action pour la protection des enfants et des adolescents adaptés aux contextes locaux au sein d'une même région.
- **Les autorités autochtones doivent être vues comme des partenaires dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques pour la protection des droits des enfants et des adolescents.** Mieux comprendre l'interrelation complexe entre l'appartenance autochtone, le mariage, la sexualité, l'âge adulte et la migration peut contribuer à la création de stratégies efficaces. Dans le cadre de sa recherche contextuelle et de son travail de terrain, l'OMM a constaté : une fréquence plus importante d'unions civiles par rapport aux mariages formels ; que les relations sexuelles et la contraception hors des unions formelles sont tabous ; un lien entre le statut au sein de la communauté, les rites de passage et les unions formelles ; l'échange d'argent, de main-d'œuvre et de cadeaux lorsqu'une fille se marie ; et la tradition pour les filles de se joindre à la maison du « mari ». Tous ces facteurs pourraient encourager les mariages et les grossesses précoces au sein des communautés autochtones. Les adolescentes autochtones migrant vers les zones urbaines ont peut-être la capacité de réévaluer leurs priorités,

« Une personne a demandé de l'information et les municipalités se sont réveillées, elles nous ont appelés, parce qu'elles devaient répondre. Je remercie cette personne à l'origine de la demande de renseignements. Nous n'avions jamais eu un tel impact auparavant, même si nous avons signé les documents. »

Ancien membre du secrétariat exécutif du SIPINNA au Chiapas.

mais elles demeurent néanmoins les plus vulnérables aux grossesses précoces. On doit tenir compte de ces spécificités locales lors de la planification et de la mise en œuvre de politiques publiques pour la protection des droits des enfants et des adolescents.